



Ville de **MARLES-LES-MINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE



DECISION DU MAIRE N° 05-2023 DU 6 MARS 2023 PUBLIEE LE 6 MARS 2023

OBJET : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « DROIT DE CITE » - FESTIVAL « LES ENCHANTEURS 2023 »

L'an deux mille vingt-trois, le six mars ;

Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le développement des actions culturelles au sein de l'espace culturel « Maison pour Tous », pour l'année 2023 ;

Considérant la proposition de l'association « Droit de Cité », domiciliée 32, rue de l'Abbé, 62160 Aix-Noulette.

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 18 novembre 2020, lui donnant délégation ;

DECIDE

De signer une convention avec ladite association, pour le Concert des Enchanteurs « La brigade du kif », à la salle Pignon, le vendredi 24 mars 2023, à 20h00, pour un coût de 7.000,00 € TTC.

PRECISE

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

INFORME

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture, le

Et de la publication, le 6 mars 2023

Fait à MARLES-LES-MINES, le 6 mars 2023

Pour expédition conforme,



Le Maire,

Eric EDOUARD

REÇU LE

10 MAR. 2023

